EXPERTISE FINANCIERE
CONSEIL EN STRATEGIE ET GESTION PATRIMONIALE
PLANIFICATION FISCALE ET SOCIALE

Groupe FINANCIERE MAUBOURG
Siège Social : 1 rue Villaret de Joyeuse - 75017 Paris
Tél. 01 42 85 80 00
www.maubourg-patrimoine.fr
info@maubourg-patrimoine.fr

Maubourg Patrimoine lance une nouvelle assurance emprunteur pour les personnes souffrant de pathologies auparavant inassurables

Parce que l'achat d'un bien immobilier est une étape importante dans la vie de nos clients, nous avons à cœur de vous proposer un contrat d'assurance de prêt individuelle toujours plus couvrant pour répondre au plus près à vos attentes et besoins.

Notre nouveau contrat Assurance Emprunteur offre une couverture adaptée aux emprunteurs souffrant de diverses pathologies comme l'asthme, le diabète, la maladie de Parkinson, les troubles du psychisme liés à un évènement de vie et dernièrement, les Maladies Inflammatoire Chronique de l'Intestin (MICI).

SELECT'PLACEMENTS – SARL au capital de 9.400 € immatriculée au RCS de Paris sous le n°432240182
Immatriculé à l'Orias sous n° 07005216
Conseiller en Investissement Financier enregistré CIF sous le numéro D013212, sous le contrôle de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75002 Paris
Courtier en Assurance et en Réassurance sous le contrôle de l'ACPR 4 Place de Budapest 75009 Paris
Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement
Adhérent de la CNCIF enregistré sous le n° D013212, association agréée par l'AMF 17 Place de la Bourse 75002 Paris
Carte de Transactions Immobilières, enregistrée sous le n°CPI7501201800033116
Assurance Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière à hauteur de 115.000 € n° 127 113 363 au titre de l'activité de Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce auprès de MMA IARD 14 Boulevard Daniel et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex

Qu'est-ce qui change ?

- **une nouvelle garantie "Aide à la famille"** qui comprend deux volets pour couvrir des risques additionnels et renforcer la garantie ITT. Ces garanties permettent de soutenir financièrement les assurés contraints de réduire ou de cesser leurs activités pour accompagner un proche gravement malade ou accidenté

  "Présence Parentale"

  Le volet « Présence Parentale » permet une prise en charge de 100% de l'échéance de prêt, dans la limite de la quotité assurée, plafonnée à 2500€ par mois et par assuré. Sans délai de franchise et sans délai de carence, pendant une durée maximale de 14 mois, renouvelable une fois.

  "Proche Aidant"

  Le volet « Proche Aidant » permet une prise en charge de 100% de l'échéance de prêt, dans la limite de la quotité assurée, plafonnée à 2500€ par mois et par assuré. Sans délai de franchise et sans délai de carence, pendant une durée maximale de 3 mois, non-renouvelables.

- **le financement d'un test génomique innovant** afin d'accompagner au plus près les souscripteurs touchés par certains cancers du sein[1] et qui permet de détecter le risque de récidive lors de la survenance de cette pathologie. Ce test prescrit par un oncologue peut être partiellement pris en charge par certains organismes. Afin de permettre à tous les assurés éligibles d'en bénéficier, L'assureur remboursera les assurés en complément d'une éventuelle prise en charge dans la limite de 3000€

- **la simplification du parcours médical** : suppression du test d'effort (ou score calcique) en formalité initiale pour tous les souscripteurs jusqu'à 45 ans et 5M€ d'encours, jusqu'à 3,5M€ d'encours pour les souscripteurs de 46 à 55 ans et jusqu'à 1M€ d'encours pour les souscripteurs de plus de 56 ans.

Vous voulez en savoir plus ?

☎ 01.42.85.80.00

✉ info@maubourg-patrimoine.fr

[1] *hormono-dépendant (RH+ et HER2-) de grade intermédiaire, avec une taille comprise entre 1 et 5 cm et sans envahissement ganglionnaire*